

Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2020



Monsieur le Recteur  
de l'académie de Clermont  
Chancelier des Universités  
3 avenue Vercingétorix  
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Objet : circulaire AESH du 05 juin 2019

Monsieur le Recteur,

Malgré plusieurs rappels lors des différents groupes de travail et commissions consultatives paritaires de l'année passée, la section académique du SNES-FSU est de nouveau alertée par des accompagnants d'élèves en situation de handicap en contrat CDI avec la DSDEN 63.

En effet, ces derniers travaillent avec des contrats non réglementaires et non conformes à la circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019 qui stipule que les contrats doivent être établis sur 41 à 45 semaines. Or à ce jour les AESH n'ont toujours pas signé d'avenant à leur contrat de travail initial établi sur 39 semaines.

Ayant des questionnements réguliers sur cette question de la part des AESH, nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de vos services sur ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de notre attachement au Service public d'éducation.

Patrick Lebrun, secrétaire académique du SNES-FSU